

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de Fougéré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Manuel GUIBERT, Maire de Fougéré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/04/2025.

Etaient présents : GUIBERT Manuel, SERIN Isabelle, TOURANCHEAU Michel, DELAUNAY Nadine, HERBRETEAU Jean-Claude, ROBET Alix, BRIEAU Stéphane, SORIN Charly, HUMEAU Christelle, FOURNIER Matthieu, ROUX Benoit, BOURGEOIS Manuel, SOUVRE Éric.

Excusées : BIRONNEAU Michelle, GUILLET Elise.

Secrétaire de séance : TOURANCHEAU Michel.

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 29/04/2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente.

Discussion : En préambule, Éric SOUVRE demande, étant donné que les réunions de conseils municipaux ne sont plus enregistrées, à avoir plus de temps pour la validation des comptes-rendus et notamment pour apporter les modifications concernant ses prises de paroles. M. le Maire répond qu'il sera donner une suite favorable à sa demande.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT MARTIAL 2

(2025-04-01)

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOpte la décision modificative n°1 de 2025 du budget annexe Lotissement Saint Martial 2 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Achats stockés - Terrains à aménager	6 525.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 525.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0.00 €	6 525.39 €	0.00 €	0.00 €
R-796 : Transferts de charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 525.39 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00 €	6 525.39 €	0.00 €	6 525.39 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	6 525.39 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	6 525.39 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 525.39 €	13 050.78 €	0.00 €	6 525.39 €
Total Général		6 525.39 €		6 525.39 €

ATTRIBUTION D'UN SECOURS EXCEPTIONNEL - FACTURE DE FUEL
(2025-04-02)

Madame la troisième Adjointe fait part au Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par un administré pour payer sa facture de fuel.

Elle expose l'avis favorable rendu par la commission action sociale sur cette demande d'aide après étude des éléments du dossier et propose d'attribuer un secours exceptionnel d'un montant de 1 000 euros afin de l'aider dans cette période difficile.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** un secours exceptionnel à cet administré d'un montant de 1 000 euros.

~~~~~

**ATTRIBUTION A DIVERS ORGANISMES D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2025**  
**(2025-04-03)**

Après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** les subventions indiquées ci-dessous :

| ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES                           | MONTANTS |
|------------------------------------------------------|----------|
| Chaizy Acoustic                                      | 150 €    |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Chaize-le-Vicomte | 230 €    |
| L'Outil en Main des Sources de l'YON                 | 300 €    |

~~~~~

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE
(2025-04-04)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine dans le département pour soutenir ses actions et compte tenu des collectes de dons qui pourraient être organisées notamment en vue des travaux de restauration de l'église.

Une première collecte de dons va être mise en place pour la restauration du cadran de façade de l'église.

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 200 euros.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADHÈRE** à la Fondation du Patrimoine dans le département à compter de 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

~~~~~

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE  
(GRDF)**

**(2025-04-05)**

GRDF propose à la Commune de coopérer dans le cadre d'un partenariat autour du Gaz Vert et de la Transition Energétique.

Considérant la présentation de la convention de partenariat.

**Après avoir délibéré, avec 1 VOIX CONTRE (SOUVRÉ Éric) et 2 ABSTENTIONS (ROBET Alix et ROUX Benoit), le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec GRDF, à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

~~~~~

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC VENDEE NUMERIQUE

(2025-04-06)

Dans le cadre du marché passé entre SOGETREL et Vendée Numérique pour la conception, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale, l'exploitation du système d'information et la maintenance d'un réseau très bas débit LoRa et d'un cœur de réseau y compris la maintenance, Vendée Numérique sollicite l'autorisation de la Commune pour implanter une passerelle de type Lora, composée d'une flèche et d'un module électronique, destinée à recevoir les informations émises par des capteurs.

La Commune autorise Vendée Numérique à implanter une passerelle LoRa sur l'église dans les conditions définies dans la convention.

Considérant la présentation de la convention.

***Discussion :** Éric SOUVRE intervient : « L'installation d'une antenne dans le clocher de l'Eglise afin de permettre la connexion d'objets dit connectés ne va pas dans le bon sens. En effet, cette kyrielle d'objets connectés et autres systèmes numériques nécessitent toujours plus d'énergie, que cela soit dans leur fonctionnement mais aussi dans leur fabrication. De plus cette fabrication est la suite industrielle de l'extraction de masse de métaux rares, extraits pour ne pas dire pillés pour la plupart dans des pays « pauvres » dans des conditions de travail infâmes. Ainsi, si l'on met en balance, à l'échelle globale cette course effrénée à l'énergie dans un rapport bénéfice/coût ; je me demande comment l'on peut encore parler de progrès ». M. le Maire entend ces remarques mais répond que l'installation de cette antenne permettra le cas échéant d'installer des objets connectés notamment dans les bâtiments communaux afin de gérer les présences, l'éclairage, le chauffage et ainsi de réaliser des économies d'énergie.*

Après avoir délibéré, avec 1 VOIX CONTRE (SOUVRÉ Éric) et 1 ABSTENTION (ROBET Alix), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec Vendée Numérique, à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

~~~~~

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT  
D'ENERGIES**

**(2025-04-07)**

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant que la Commune de Fougeré a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et ou de gaz naturel pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SYDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

**Après avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION (SOUVRÉ Éric), le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,
- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune de Fougeré au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité et/ou en gaz naturel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- **VERSE** les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et impute ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **S'ENGAGE** à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

~~~~

COMMUNE DE FOUGERÉ
CONSEIL MUNICIPAL DU 28/04/2025

Liste des délibérations prises au cours de la séance du 28/04/2025

| N° | Titre des délibérations |
|------------|---|
| 2025-04-01 | DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT MARTIAL 2 |
| 2025-04-02 | ATTRIBUTION D'UN SECOURS EXCEPTIONNEL - FACTURE DE FUEL |
| 2025-04-03 | ATTRIBUTION A DIVERS ORGANISME D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2025 |
| 2025-04-04 | ADHIESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE |
| 2025-04-05 | AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF) |
| 2025-04-06 | AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC VENDEE NUMERIQUE |
| 2025-04-07 | ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ENERGIES |

~~~~~

Fonction et identité	Signature
Le Maire, Manuel GUIBERT	
Le secrétaire de séance, Michel TOURANCHEAU	